



Coopération Niger/Nigeria

Les présidents Issoufou et Buhari signent un mémorandum sur le pétrole brut nigérien



Un grand pas vers l'exportation du pétrole brut nigérien. C'est là, le résultat de la visite d'amitié et de travail effectué, du 23 au 24 juillet 2017, par le Président de la République Issoufou Mahamadou au Nigeria.

Lire page 2

SOMMAIRE

Verdict du procès des activistes de la société civile

Deux relaxes et des condamnations prononcées

Santé :

Le ministre de la santé reçoit l'héritage de feu Docteur Yuzo légué au Niger...

REGIONS

Seconde session ordinaire de la commune 1 de Maradi

La prévention et la gestion des inondations au centre des débats

Agadez/Ouverture de la 2^{ème} session ordinaire du

Conseil régional

Quatre points inscrits à son ordre du jour

Coopération Niger/Nigeria

Les présidents Issoufou et Buhari signent un mémorandum sur le pétrole brut nigérien

Un grand pas vers l'exportation du pétrole brut nigérien. C'est là, le résultat de la visite d'amitié et de travail effectué, du 23 au 24 juillet 2017, par le Président de la République Issoufou Mahamadou au Nigeria.

son pétrole brut transporté depuis le Delta du Niger (situé au Nigeria) devenu incertain au plan sécuritaire à cause des attaques de quelques groupes locaux dits indépendantistes opérant dans cette partie du territoire nigérian.

Selon plusieurs observateurs, la question du pétrole brut nigérien n'a, certainement pas été la seule au centre des échanges entre le Président Issoufou Mahamadou et son homologue nigérian. Actualité oblige, les deux voisins vont également évoquer le dossier la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC) et celui de la sécurité. Sur le premier dossier, il faut noter que c'est le Chef d'Etat nigérian qui a en charge la concrétisation de la zone de libre-échange africaine. A ce niveau, le Président Issoufou se doit de convaincre son géant voisin, certes convaincu de la pertinence de ce projet économique d'envergure pour le continent, mais qui continue à trainer les pas. Au plan sécuritaire, le Niger et le Nigeria sont engagés militairement avec l'armée tchadienne dans la sécurisation de leurs frontières communes le long de la Komadougou Yobé et du Lac Tchad menacées par les activités terroristes de la nébuleuse Boko Haram.

Autant donc de sujets sur lesquels le Niger et le Nigeria convergent et sur lesquels il faut avancer.

Oumarou Kané



L'exportation du pétrole brut exploité dans le nord-est du pays a toujours été une préoccupation des autorités nigériennes, au premier rang desquelles le Chef de l'Etat. Aussi, le ministère en charge du pétrole, son partenaire chinois et leurs experts ont-ils cherché les pistes en vue de l'exportation du brut nigérien. La plus prometteuse des solutions envisagées, la plus appropriée est bien évidemment celle de la construction d'un pipeline reliant le Niger au Nigeria. Désormais, c'est chose faite. Au terme de sa visite d'amitié et de travail effectuée du 23 au 24 juillet 2017, le Président Issoufou Mahamadou est rentré à Niamey avec dans sa mallette deux accords importants. Il y a tout d'abord un mémorandum d'entente pour la construction d'un pipeline de pétrole brut qui reliera le Niger au Nigeria. Ensuite, il a été décidé de la concrétisation d'une nouvelle raffinerie pour le brut nigérien dans une ville du Nigeria située à la frontière entre les deux pays.

Rappelons qu'en 2017 déjà, le ministère du Pétrole envisageait parmi les solutions en vue de l'exportation du brut nigérien la

construction d'un pipeline sur une distance de 700 kilomètres pour ravitailler la raffinerie de pétrole de Kaduna au Nigeria. Cette solution présentait, non seulement un avantage pour le Niger pour son coût comparatif (la ville de Kaduna étant située non loin de la frontière Niger-Nigeria), mais également pour le Nigeria qui n'aura plus à approvisionner la raffinerie concernée par



Verdict du procès des activistes de la société civile

Deux relaxes et des condamnations prononcées

Les activistes de la société civile arrêtés suite aux manifestations interdites connaissent leur sort depuis le mardi 24 juillet 2018. Pour les principaux leaders, la sentence prononcée est trois (3) mois avec sursis. Autrement dit Nouhou Mahamadou Arzika, Moussa Tchangari, Ali Idrissa et plusieurs autres vont retrouver leurs familles, mais non leurs habitués. D'autant qu'ils écotent d'une condamnation. Comme quoi, il y a parmi les faits à

eux reprochés, ceux qui sont établis notamment le fait d'avoir bravé une manifestation interdite.

A l'encontre des sieurs Abdoul Aziz Issaka, Moctar Oumarou, Halarou Abdou, Abdoul Jawel, Hamey Abdou Beidou, Hamza Haroun, Abdoul Kader et Aminou Tsayabou, eux-mêmes poursuivis dans la même affaire, la justice s'est prononcée pour 12 mois de prison dont 6 avec sursis. Autrement dit,

eux regagneront leurs lieux de détention le temps de purger leurs peines.

Suite toujours à ce procès deux inculpés ont été relaxés pour absence de preuves.

Aussitôt le verdict prononcé que les soutiens des leaders incarcérés ont crié victoire et salué l'indépendance de la justice nigérienne, cette même justice qu'ils n'ont cessé de jeter en pâture tout au long de la procédure.

Oumarou Kané

Santé :

Le ministre de la santé reçoit l'héritage de feu Docteur Yuzo légué au Niger...

Le ministre de la Santé publique, Dr. Idi Illiassou Maïnassara, a officiellement réceptionné, des mains du Représentant résident de la JICA au Niger, le patrimoine matériel et de formation laissé par feu Dr. Yuzo Tanigaki, décédé le 6 mars 2017 à Tessaoua. La cérémonie s'est déroulée, le jeudi, 19 juillet dernier, en présence des cadres du ministère et des proches du défunt.



Dr. Yuzo Tanigaki a laissé derrière lui un patrimoine constitué, entre autres, du centre pilote de chirurgie rurale de Tessaoua d'une capacité d'hospitalisation de 115 lits bâti sur plusieurs hectares ; d'une dizaine de logements d'habitation ; de 3 véhicules ; de divers matériels et équipements médicaux ; de divers matériels, mobiliers et ustensiles à usage domestiques ; de matériel d'exploitation, etc. Il y a également le domaine de la formation, de l'encadrement et du social.

En cette occasion, le ministre de la santé publique a présenté un bref parcours du médecin japonais émérite que fut le Dr Yuzo Tanigaki qui repose désormais à Tessaoua conformément à sa dernière volonté, tout comme sa défunte épouse, Mme Shizuko Tanigaki, décédée en 1999.

« Né en 1941 à Kyoto au Japon, feu Dr Yuzo Tanigaki est arrivé au Niger en janvier 1979 en tant que médecin industriel d'une

compagnie pétrolière. A partir de 1982, il travailla pendant une dizaine d'années à l'Hôpital National de Niamey comme médecin expert de la JICA avant de s'installer à Tessaoua. Cette ville était trop aimée par Docteur Tanigaki qui avait préféré y passer le restant de sa vie et souhaité y être enterré. Dr Tanigaki a consacré plus de 36 années de sa vie à la cause des populations nigériennes en mettant à leur disposition tout son savoir-faire médical » a déclaré le ministre de la Santé publique.

Dr Tanigaki a effectué plus de 1000 interventions chirurgicales par an rendant ainsi accessibles les soins chirurgicaux à toutes les couches de la population, notamment les plus défavorisées. Ceci lui valut plusieurs prix humanitaires au Japon.

« Vu, toutes ces qualités d'homme humaniste, il est clair que Dr Tanigaki fut un grand homme au grand cœur dont la disparition constitue une perte non seulement pour les populations de Tessaoua mais aussi pour toutes les communautés japonaises et nigériennes. », a annoncé le ministre de la Santé Publique.

Dr Illiassou a ensuite exprimé sa gratitude aux héritiers du Dr Tanigaki qui ont décidé d'offrir gracieusement tout ce patrimoine à l'Etat du Niger et remercié le représentant résident de la JICA, représentant des héritiers, qui s'est personnellement investi depuis le décès de Tanigaki. Le ministre de la Santé publique, a au

nom des autorités et du peuple nigérien, exprimé sa profonde gratitude et assuré que ce don fera l'objet d'une utilisation rationnelle et efficiente aux bénéfices des populations nigériennes.

Le représentant résident de la JICA au Niger a tenu à rappeler que feu Dr. Yuzo Tanigaki a consacré une grande partie de sa vie aux côtés des populations rurales. « De son vivant, il n'a jamais ménagé d'effort pour rendre accessibles et moins chères les opérations chirurgicales aux couches les plus défavorisées et cela a été l'objectif principal de sa vie » a déclaré M Yamagata Shigeo.

Omar Moustapha
(source : le sahel)

Directeur de Publication
Ibrahim Cheick Diop
ibrosekou@hotmail.com

Redacteur en Chef et Chef du Desk régions

Oumarou Kané

omarakan@yahoo.fr

Illustrations

Sani Djibo

Direction Commerciale / Comptabilité

ISSIFI SALOU
SOUMAILA AMADOU
RABI IRO OUMAROU

Montage LA NATION

Almoctar Jaddi

Tirage NIN

B.P: 297

Tél: 96 26 29 42

20 34 05 85

L'Union Européenne décaisse 30 millions d'euro en faveur du Niger (soit 19,678 milliards de Francs CFA)

Conformément aux calendriers prévus, l'Union européenne vient d'approuver le décaissement de deux programmes d'appui budgétaire 2018 au profit de l'Etat nigérien. Un montant total de 30 000 000 EUROS (soit 19,678 milliards de Francs CFA) sera de ce fait versé au Trésor public nigérien dans quelques jours. Ce financement provient du Fonds européen de Développement (FED) et s'inscrit dans la mise en œuvre de deux programmes d'appui budgétaire sectoriel (Contrat de réforme sectorielle "Education/formation" et Contrat de réforme sectorielle "sécurité alimentaire, nutritionnelle et le développement agricole durable").

La décision de décaissement de ces deux programmes d'appui budgétaire sectoriel a été prise après l'analyse approfondie de la requête du Gouvernement de la République du Niger, transmise en mai 2018 et documentant l'atteinte des critères d'éligibilité. Ces critères sont : l'existence d'un cadrage macroéconomique soutenable, crédible et pertinent, les progrès constatés dans la mise en œuvre du Plan national de développement et

social (PDES) et des politiques sectorielles soutenues, une dynamique positive dans la réforme de la gestion des finances publiques et des progrès constatés dans le domaine de la transparence budgétaire et du contrôle.

Bien que non affectés, les appuis budgétaires sectoriels Education et Sécurité alimentaire, nutritionnelle et développement agricole durable ont vocation à contribuer à la mise en œuvre des politiques sectorielles qu'ils appuient. En particulier, une allocation de 20 millions d'euros (environ 13,11 milliards FCFA) a été consacrée au secteur "Sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable".

Le secteur de l'éducation de base bénéficie d'un déboursement de 10 millions d'euros (environ 6,55 milliards de Francs CFA) en vue d'améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement de base ainsi que la gouvernance du secteur.

Le montant de ce décaissement constitue une partie de l'appui budgétaire sectoriel prévu en 2018. Le décaissement des autres tranches de ces mêmes programmes interviendra au cours

du quatrième trimestre de cette année, sur la base d'une nouvelle analyse des conditions d'éligibilité et d'atteinte des critères de performance.

Pour rappel, ces transferts de fonds sont complétés par le dialogue sur les politiques, la conduite des réformes, l'évaluation des performances et le renforcement des capacités ainsi que sur la base d'un partenariat et d'une redevabilité mutuelle. Ces transferts complètent par ailleurs les importantes réalisations financières faites au niveau des projets de développement financés par l'UE et ses Etats membres.

Aussi, le Fonds européen de développement (FED) est alimenté par les contributions des Etats Membres de l'UE. Les Fonds dédiés au Niger sont complétés par les apports octroyés bilatéralement par certains d'entre eux, ainsi que par l'Office Humanitaire de la Commission européenne (ECHO) qui mobilise également des montants considérables en réponse aux crises et catastrophes qui sévissent dans le pays.

Mahamane Sabo Bachir

Source : EU

Salubrité à la cour d'appel de Niamey

Les jeunes avocats du Niger lancent le projet : environnement de nos juridictions

Le samedi 21 juillet 2018, la cour d'appel de Niamey a servi de cadre au lancement du projet : l'environnement de nos juridictions à l'initiative de l'Association des Jeunes Avocats du Niger (AJAN). La journée de lancement a été marquée par une salubrité dans les locaux de l'institution ci-dessus indiquée, en présence du Bâtonnier de l'ordre des Avocats du Niger et plusieurs avocats membres de l'AJAN. L'objectif : maintenir propre l'environnement des juridictions.

Offrir un cadre agréable de travail pour l'ensemble des professionnels de droit et usagers des juridictions est une préoccupation majeure de l'AJAN. Depuis l'accession du bureau actuel, dirigé par Me BOUDAL EFFRED Mouloud, l'association des jeunes Avocats ne cesse d'apporter des innovations. L'organisation de la première semaine des jeunes avocats qui a vu la participation de plusieurs avocats de la sous régions et de la France en est la parfaite illustration.

Selon Me DOUDAL EFFRED, président de l'association de Jeunes Avocats, cette activité qui est une première dans l'histoire de ce cadre organisationnel marque le lancement du projet l'environnement de nos juridictions. « A travers



ce projet, les jeunes avocats que nous sommes, comptons inlassablement organiser les séances

de salubrité dans toutes nos juridictions. Ce n'est pas tout. Nous allons également nous donner les moyens pour confectionner des bancs et tabourets dans les cours et tribunaux, afin de mettre à l'aise les justiciables dans nos juridictions. Nous allons planter des arbres. D'ores et déjà, nous envisageons de lancer le 03 aout prochain l'initiative "Un avocat, un arbre" », a-t-il expliqué. Par ailleurs, Me BOUBAL affirme que d'autres projets seront incessamment lancés. Il s'agit des projets : rapports Avocats- Magistrats- justiciables. Cette initiative vise à établir les bonnes relations entre les différents corps dans le cadre du respect strict des lois et règlements de la République. « Une bonne relation entre nous, permettra aux justiciables de mieux connaître leurs droits et de faire plus confiance à la justice », a ajouté le patron de l'AJAN.

« Nous lançons d'abord un appel à l'endroit de tous les avocats à se mobiliser pour la réalisation de tous ces projets. Puis à l'endroit de tous les corps composant de la justice pour un environnement propice de nos juridictions », a conclu le président de l'Association des Jeunes Avocats du Niger.

Omar Moustapha

La page du chercheur

Possession et transe thérapeutique au sein du culte des « holley »

S'interroger à propos de la signification thérapeutique du culte lié aux génies « holley » est une entreprise qui permet de repérer les rapports que cette pratique entretient avec la démarche de quête de soins.

Les docteurs de la loi et de la jurisprudence religieuses avaient, dès leur apparition, relégué le culte des génies au rang de pratique appartenant à une marginalité explicitement coupable. Pour continuer à exister, cette pratique, considérée comme ostensiblement coupable, a dû se « dédouaner » empruntant, notamment, un biais thérapeutique. De ce fait, la rhétorique de la possession par les génies « holley » peut être associée à des enjeux nouveaux, contemporains. C'est, en effet, certains aspects de la modernité que l'on tente, ainsi, de gérer en recourant à cette pratique jugée illicite et, donc, peu recommandable. Au nombre des enjeux « mis en scène », et non le moindre, c'est la thérapie ritualisée qui maintient ouverts des espaces d'expression de l'individualité, endroits où la parole d'une personne en souffrance renvoie aux rapports entre l'individu et le groupe et dans lesquels on tente de gérer la contradiction par une constante négociation.

L'analyse systématique du culte des génies « holley » inaugure la possibilité de référer cette pratique à une morale d'ordre social. Pour cela, il faut, d'abord, distinguer deux éléments aux statuts problématiques au regard de la laïcité religieuse : la notion de « holley », d'une part, et celle de transe, d'autre part.

Le culte des génies « holley », en particulier la cérémonie rituelle du « hoorendi », s'appuie sur le concept d'êtres immatériels. Il s'agit, là, d'une conceptualisation qui s'organise, de prime abord, sous la forme d'une cosmologie représentant un « monde en double », peuplé d'entités immatérielles. Ensuite, elle renvoie à un principe d'individuation dont la teneur s'amplifie grâce au rituel thérapeutisant dans la mesure où il autorise une approche de la personne dans une de ses dimensions habituellement tue : celle d'un individu, considéré dans sa

singularité, non uniquement par référence à son groupe de parenté.

L'intervention de la transe, point nodal du rituel thérapeutique, « hoorendi », marque le seuil de l'illicite au regard des canons des religions révélées. La transe se caractérise par le mouvement, le bruit, la crise et les hallucinations, c'est-à-dire le désordre.

Dans le contexte nigérien, la transe joue un rôle déterminant puisqu'elle est, à la fois, signe et instrument de guérison d'un mal-être : à la transe du malade, dans cette possession, s'oppose la transe du guérisseur. L'« adorcisme » restitue l'équilibre ancien de la personnalité du malade ; chez le « possédé authentique », la transe est censée impulser un nouvel état psychique, créant une situation bénéfique, une communion entre les hommes et les dieux. C'est dire que ce type de possession par les génies « holley » représente une « transe identificatoire » puisqu'elle débouche, en principe, sur une permutation de personnalité entre l'individu et son génie. Les génies maléfiques, eux aussi, peuvent être à l'origine d'états apparemment similaires, mais la confusion n'est nullement possible ; ce qui caractérise l'état de crise provoqué par les esprits mauvais, c'est qu'il se produit, quasiment toujours, « hors-rituel » car ces génies sont « inauthentiques » ; c'est une gestuelle sans figure de danse élaborée : elle est non codifiée, non contrôlable et, donc, « sauvage ». La transe s'inscrit dans le moment où l'on se jette « à corps perdu » ; c'est une période qui marque un acte qui vaut signe et preuve de la communion/communication visible entre les génies et les hommes. Evoquons, à titre illustration, une petite séquence d'un « hoorendi » concernant une jeune femme nouvellement élue par un « holley ». Lors de l'étape du « Ka-tarey », sur la fourmilière, le « zimma » demanda à la femme en trances :

-« Qui es-tu, étranger »

-« Je suis tel *holley* », répond le génie qui vient de s'incarner.

-« Au nom de qui le jures-tu ? » reprend le « zimma »

-« Au nom de *Dongo*, au nom de Dieu... je suis bien tel *holley*. Je jure sur la vièle (*Goodja*), sur la calebasse (*gaasso*), et sur les écorces (*turiizey*) ; je suis bien ce *holley* ».

Le génie qui vient de s'incarner s'y reprendra, de la même manière, par trois fois. Après quoi, le « zimma » lui dira :

-« Tu as dis la vérité et nous sommes tous convaincus : ne te hasardes pas à trahir cette confiance ; c'est une alliance à vie ! »

Ainsi, la possession constitue l'occurrence qui réalise la rencontre entre le monde des humains et celui du divin. C'est le chaînon sans lequel il est impossible d'accéder à l'échange de parole avec les divinités. Le rituel représente donc un espace de communication qui s'ouvre sous les augures de la rencontre entre le « malade-possédé » et le « zimma-guérisseur » ; c'est cela qui rend possible la circulation de la parole entre les êtres immatériels et les humains. Le message qui est délivré fait l'objet d'une interprétation à la fois individuelle et collective. C'est cette fonction qui spécifie la nature du sacré telle qu'elle mise en œuvre par le culte des « holley ». Ceux-ci ne sont, en effet, affectés d'aucun signe de transcendance ; bien au contraire, ils se situent « à hauteur d'homme », « au ras du sol ». Tantôt ils nous agressent, pour se signaler, tantôt ils nous guérissent ou nous enrobent de leur bénédiction. C'est par ces biais que s'effectue le compromis entre l'éthique d'ordre social et l'éthique se référant à l'orthodoxie monothéiste.

Docteur Amadou Soumana

Psychologue Clinicien

Enseignant-Chercheur à l'UAM

Seconde session ordinaire de la commune 1 de Maradi

La prévention et la gestion des inondations au centre des débats

La salle des réunions de la commune 1 de Maradi abrite du 23 au 26 juillet 2018, les travaux de sa deuxième session ordinaire au titre de l'année 2018. Cette session qui durera 4 jours permettra aux conseillers d'examiner plusieurs questions d'intérêt communal. Il s'agit, entre autres, de l'adoption du procès-verbal de la première session ordinaire au titre de l'année 2018, de l'exécution du budget 2018, la prévention et la gestion des inondations, de la salubrité et bien d'autres questions intéressant la vie de la commune. Les conseillers suivront également une série de communications, dont notamment celles relatives à la session extraordinaire du conseil de ville de Maradi, session au cours de laquelle le nouveau maire de Maradi sera élu, suite à la révocation de M. Ayouba Moussa.

En procédant à l'ouverture des travaux de cette session, le maire Hamissou Abdou s'est longuement appesanti sur l'importance des questions liées à la prévention et à la gestion des inondations, surtout en cette période d'hivernage, avec son lot d'effondrement de maisons. L'arrondissement communal Maradi I est, pourrait-on dire, situé sur la ceinture

d'inondations dont le quartier Mazadu Djika représente un des épencentres. C'est dire que les risques de dégâts sont réels ici plus que partout ailleurs à Maradi. Aussi, les conseillers doivent accorder la plus grande attention au traitement de ces questions. D'ailleurs le conseil du premier arrondissement ne manque aucune occasion pour rappeler à la ville

la nécessité d'allouer les fonds nécessaires à la prévention et à la gestion des inondations.

Le maire Hamissou Abdou a saisi l'occasion pour lancer un appel à l'Etat, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'à toutes les bonnes volontés afin qu'ils apportent le soutien nécessaire au premier arrondissement et au-delà à la ville de Maradi dans leurs efforts pour améliorer les conditions de vie des populations. En effet, à l'heure où se tient la présente session, beaucoup de routes pavées ou goudronnées sont aujourd'hui impraticables.

Par la même occasion le maire a invité les conseillers à des échanges fructueux sur la problématique de la salubrité, un sujet préoccupant au regard des risques liés à la proximité des habitations avec les ordures ménagères. Ces ordures sont des gîtes larvaires qui favorisent la prolifération des moustiques, vecteurs du paludisme. Et c'est sans langue de bois aucune que le président du conseil de l'arrondissement 1 a demandé aux honorables conseillers de faire des propositions pertinentes pour sortir de la véritable impasse que constitue l'importance des déchets produits chaque jour et la faiblesse des moyens dont dispose la commune.

Mais il appartiendra à la commune, à travers elle la population, de consentir des efforts pour financer son développement. Et si la commune ambitionne d'être un modèle de bonne gouvernance au Niger, il va s'en dire que les populations doivent faire l'effort de s'acquitter de leurs impôts. Or, l'arrondissement communal I a l'un des plus faibles taux de recouvrement des taxes et impôts de la ville, soit 3,32%. C'est une tâche ardue de sensibilisation et de conscientisation qui attend les conseillers.

REPUBLIQUE DU NIGER
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
DIRECTION DU BUDGET ET DES INVESTISSEMENTS
B.P. 255-NIAMEY



Avis d'appel d'offre n°03 /2018/CNSS pour la fourniture de matériels informatique à la caisse nationale de sécurité sociale

La caisse nationale de sécurité sociale lance un appel d'offre ouvert pour l'acquisition de matériels informatiques constitués en lot unique.

Les offres doivent être accompagnées des documents ci-après :

- La soumission ;
- Une caution bancaire d'au moins 2% du montant du marché ;
- Une ligne de crédit de 50.000.000 F CFA ;
- Une attestation de la CNSS, de l'inspection du travail et de l'ANPE, se rapportant au présent appel d'offres, certifiant que le soumissionnaire est à jour dans le versement de ses cotisations ;
- Une attestation de régularité fiscale (ARF), se rapportant au présent appel d'offres, attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la législation fiscale ;
- Une attestation d'inscription au registre de commerce ;
- Une attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de la chambre de commerce ;
- Une attestation de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) attestant que le

soumissionnaire ne fait l'objet d'aucune suspension ou d'exclusion de la commande publique.

Les soumissionnaires peuvent retirer les dossiers d'appel d'offres moyennant la somme non remboursable de cent mille francs (100.000) FCFA. Les soumissionnaires intéressés sont invités à déposer leurs offres conformément à la présentation décrite dans le dossier d'appel d'offres au plus tard le **mercredi 29 Aout 2018 à 9 heures** au secrétariat de la direction du Budget et des investissements de la CNSS sise à l'immeuble CNSS sise à l'immeuble CNSS : Tel 20 73 43 54.

Les plis seront ouverts le même jour à 10 heures en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir les informations complémentaires et examiner les dossiers d'appels d'offres à l'immeuble CNSS (Direction du budget et des investissements), B.P 255 - Niamey :

Tel : 20 73 43 54/20 73 43 56

LE DIRECTEUR GENERAL
DR AKILOU AHAMET BARINGAYE

Garba Boureyma
(Maradi)

Agadez/Ouverture de la 2^{ème} session ordinaire du Conseil régional

Quatre points inscrits à son ordre du jour

La salle de réunion du conseil régional d'Agadez abrite, depuis le lundi 23 Juillet, les travaux de la deuxième session ordinaire dudit conseil au titre de l'année 2018. Placée sous la présidence du président du conseil régional, l'ouverture des assises s'est déroulée en présence du Secrétaire Général de la région, du 2^{ème} vice maire de la commune urbaine d'Agadez, du représentant du Sultan de l'Aïr, des élus locaux, des chefs des services techniques de l'Etat, des responsables des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des représentants des Partenaires Techniques et Financiers et plusieurs autres invités venus pour la circonstance.



Une session à la sortie de la période de soudure

Cette deuxième session ordinaire du conseil régional d'Agadez intervient au début de la saison des pluies dans la région d'Agadez. Dans son adresse à l'ouverture des travaux le président du conseil régional M. Mohamed ANAKO souligne : " Nous entamons la saison hivernale qui, pour l'instant s'annonce prometteuse, malgré quelques poches de sécheresse dans certaines de nos communes, par ailleurs nous venons de sortir de la période de soudure qui a été spécifiquement difficile pour nos éleveurs" dit il avant d'ajouter " Nous saluons ici les initiatives prises par le Gouvernement à travers divers mécanismes pour venir en appui à ce secteur malgré un contexte économique morose". Et M. ANAKO de dire " Néanmoins nous pensons qu'il est urgent pour nous tous d'engager la réflexion pour que nos secteurs de productions s'adaptent aux changements climatiques que nous subissons depuis quelques décennies, il est inconcevable que nous vivions chaque année les mêmes catastrophes engendrant des pertes énormes du cheptel, la destruction des jardins accompagnés souvent de pertes en vies humaines, aggravant ainsi la vulnérabilité de nos communautés".

Poursuivant le président du conseil régional d'Agadez fait un bref rappel sur quelques activités saillantes de son institution en citant entre autres sur le plan local :

- Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage du développement régional à travers la coordination des interventions des différents partenaires intervenant dans la région
- La conduite permanente du plaidoyer auprès des différents partenaires pour la recherche du financement des actions prioritaires inscrites dans le Plan de Développement Régional (PDR) 2016-2020
- La mise en place progressive du dispositif indispensable pour une appropriation par la Collectivité Régionale des compétences à elle transférées par l'Etat
- La prévention et la gestion de certaines tensions intercommunautaires, ainsi que la consolidation de la paix dans notre région par le biais du Comité Régional de Paix d'Agadez
- L'appui aux initiatives des Communes de la région mais également celles de certains événements à portée internationale organisés par certains partenaires de la région
- La conduite d'un dialogue permanent et inclusif avec tous les acteurs intervenant sur les questions en lien avec la gestion de la thématique migratoire et d'autres thématiques connexes au niveau de la région d'Agadez.

Une région qui gère la migration irrégulière

Le président du conseil régional d'Agadez Mohamed ANAKO précise " Au-delà de ce bilan non exhaustif nous retiendrons aussi que notre région Agadez continue de gérer la

délicate question de la migration irrégulière, notre institution a su jouer pleinement son rôle aux côtés des 15 autres Collectivités sœurs et des autorités régionales dans la gestion des conséquences liées à l'arrêt de cette activité, mais également dans le cadre du plaidoyer avec les différents partenaires sur cette thématique " dit il avant d'ajouter " La région fait aujourd'hui face à cet épineux problème des demandeurs d'asile et réfugiés en majorité soudanais que la ville d'Agadez accueille depuis quelques mois, nous tenons à saluer ici le travail remarquable de concertation effectué par toutes les parties prenantes sur la question notamment le Gouvernorat, le Conseil Régional, la Commune Urbaine d'Agadez et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en vue de trouver des solutions idoines à cette situation, solutions qui concilient le respect des engagements internationaux auxquels notre pays a souscrit, mais également les intérêts de la région d'Agadez".

S'agissant de l'effectivité du transfert des compétences sur laquelle se focalise à juste titre l'attention des représentants des collectivités territoriales, le président du conseil régional souligne " Ce n'est pas tant la mobilisation du volume de dotations annoncées par le plan de transfert qui importe, mais plutôt la volonté affichée par le Gouvernement de partager désormais les ressources publiques entre collectivités territoriales. D'ores et déjà, malgré les lenteurs constatées dans ce processus, certains secteurs tels que ceux de l'éducation primaire et du secondaire vont responsabiliser nos Collectivités pour la prise en charge effective de certaines questions à partir de la rentrée scolaire 2018-2019" dit il avant d'ajouter " C'est là un défi majeur que nos jeunes collectivités territoriales doivent relever pour mériter la confiance placée en elles par l'Etat malgré l'environnement économique morose dans lequel elles évoluent, c'est pourquoi nous ne cesserons pas de solliciter l'accompagnement de l'Etat du Niger et de ses partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des objectifs assignés à cet exercice, à travers la mise en application effective du plan de transfert adopté par le gouvernement".

Cette deuxième session ordinaire du conseil régional d'Agadez qui va durer quatre jours permettra aux élus de faire le tour de table pour débattre des points inscrits à l'ordre du jour qui sont : le compte rendu des activités de l'Exécutif pendant l'intersession, l'Etat d'avancement de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Régionales, situation de la maîtrise d'ouvrage du développement régional, situation socio-économique et sécuritaire de la région.

Issouf Hadan (Agadez)

Tirage du tournoi qualificatif de la zone B de l'UFOA à Niamey

Après avoir effectué une série de visite sur les différents terrains et autres hôtels de la ville de Niamey la semaine dernière, la délégation de l'union des fédérations ouest africaine de foot UFOA conduite par son secrétaire général AKA MALAN a procédé le lundi 23 juillet dernier à l'hôtel gaweye au tirage au sort de la compétition qualificative de la zone UFOA A pour la prochaine coupe d'Afrique des moins de 17 ans . Un tournoi qui va se tenir à Niamey et au terme duquel le pays qui va représenter la zone à la prochaine coupe d'Afrique de la catégorie des U 17 sera connu. A l'issue du tirage deux poules ont été constituées. Dans la poule A, l'on retrouve le Niger, le Togo et le Ghana. La poule B est constituée du Nigeria, du Burkina Faso, la côte d'ivoire et du Bénin. Les deux premiers de chaque poule vont se croiser en demi-finales et les vainqueurs joueront la finale. Le vainqueur de la coupe sera qualifié pour la prochaine coupe d'Afrique des nations des U 17 qui aura lieu en TANZANIE EN 2019. Le Mali, déjà détenteur de la coupe d'Afrique de cette catégorie ne jouera pas ce tournoi qualificatif bien



que faisant partie de la zone, raison pour laquelle un seul pays se qualifie pour cette zone A. Le tournoi de Niamey va se jouer sur deux terrains à savoir le stade municipal et le stade général Seyni Kountché du 2 septembre au 16 du même mois de cette année 2018. Selon la nouvelle formule adoptée par confédération africaine de football, le continent a été divisé en quatre zones dont la première est la zone UFOA A qui a droit à deux équipes mais en raison de la qualification du Mali n'aura qu'une seule équipe cette fois ci , la zone UFOA B une seule équipe , la zone CECAFA

deux équipes. La TANZANI bien que faisant partie de cette zone est déjà qualifiée entant que pays organisateur et la zone UNAF une seule équipe. L'objectif recherché par l'instance mère du football africain est de donner plus de compétitions aux jeunes des petites catégories tels que les U 17 ET les U 20. Le tournoi de la zone CECAFA a déjà démarré le weekend dernier. S'agissant de la visite de terrain effectuée conjointement avec la délégation de la CAF, les conclusions seront transmises à la FENIFOOT très prochainement.

Souleymane Salha

Maradi :

Une mission d'inspection des infrastructures de la CAF

Une mission de la Confédération Africaine du Football (CAF) est arrivée le lundi 23 juillet pour une mission d'inspection des infrastructures dans le cadre des compétitions de la coupe d'Afrique U20 (moins de 20 ans) prévues en février 2019 au Niger.

La ville de Maradi (600KM, centre Est) de Niamey est la 2ème ville après la capitale qui accueillera les jeunes joueurs africains.

La mission de la CAF a visité le stade régional de Maradi d'une capacité de 10.000 spectateurs où les techniciens de l'institution footballistique ont suggéré quelques modifications pour le conformer aux normes internationales.

Le président de la Fédération Nigérienne de Football (FENIFOOT), le Colonel Major Djibrilla Hima a dit que "ce qui est rassurant, le stade de Maradi est l'un des meilleurs au Niger, c'est déjà un



point positif pour nous. Il nous reste à tenir compte des observations de la CAF et on va se mettre au travail."

Les inspecteurs de la CAF ont en outre effectué des visites au niveau des établissements hôteliers de la ville qui sont censés héberger les délégations, ils ont trouvé plusieurs hôtels en cours de rénovation. Les promoteurs ont rassuré que les travaux vont s'achever au plus tard en fin décembre 2018.

Les compétitions de la CAN de moins de 20 ans se dérouleront du 24 février au 19 mars 2019 au Niger dans les villes de Niamey et Maradi.

source AFP

Nigeria :

36 députés claquent la porte au parti au pouvoir

Décidément, plus rien ne va au sein du All Progressive congress (APC). Après les sénateurs, ce matin, le tour est venu cet après-midi à des membres de la Chambre des représentants de quitter le parti au pouvoir. Buhari quasiment dans une position inconfortable.



Ils sont 36 membres de la Chambre des représentants avoir quitté ce mardi 24 juillet le All Progressive congress (APC). De ces dissidents, 32 ont rejoint le People democratic party (PDP), principale formation de l'opposition, tandis que les quatre autres ont rallié l'African Democratic Congress (ADC).

Parmi les dissidents, on compte Sani Rano, Ali Madaki, Dickson Tackighir, Hassan Saleh, Danburam Nuhu, Mark Gbilah, Razak Atunwa, Ahmed Garba Bichi, Abdulsamad Dasuk et Zakari Mohammed. Quant au président de la Chambre des représentants, Yakubu Dogara et son

adjoint, Yusuff Lasun, ils ont réaffirmé leur fidélité à l'APC.

Les sénateurs aussi

Annonçant leur défection en plénière, les législateurs ont dénoncé les divisions qui minent l'APC à tous les niveaux. Ce qui, ont-ils expliqué, justifie leur défection.

Plus tôt dans la journée, 15 sénateurs ont annoncé leur retrait de l'APC. Le PDP venait de renforcer sa majorité au Sénat.

Ce sont donc au total 51 parlementaires que l'APC vient de perdre en un jour. Une perte sans doute consécutive à la déclaration de candidature à la présidentielle de 2019 d'Atiku Abubakar. Cet ancien vice-président de la République sous Olusegun Obasanjo (1999 à 2007) qui, selon des observateurs, aurait joué un rôle important dans l'élection de Buhari en 2015.

Avec ces défections de masse, Muhammadu Buhari risque d'éprouver toutes les peines du monde à rempiler lors de la présidentielle prévue l'année prochaine. Surtout, qu'il peine à tenir certaines promesses dont la neutralisation de Boko Haram et la fin des violences intercommunautaires dans le centre du pays.

Présidentielle au Mali :

IBK a-t-il convaincu l'électorat du Congo et du Gabon ?

Après le Gabon, le président malien est arrivé ce 23 juillet au Congo. Outre les officiels, Ibrahim Boubacar Keïta s'est entretenu avec ses compatriotes résidant dans ces deux pays pétroliers. Sans doute pour glaner des voix dans la perspective de la présidentielle du 29 juillet.

Au Mali, la campagne pour la présidentielle du 29 juillet bat son plein. Le président sortant Ibrahim Boubacar Keïta (71 ans) dont des observateurs disent être presque au coude-à-coude avec son principal challenger de (28 % contre 16 % selon "Guindo'S Intitut"), l'opposant Soumaïla Cissé, a choisi d'effectuer un voyage en Afrique centrale, notamment au Congo et au Gabon, à quelque 4000 kilomètres de son Koutiala natal au sud-est du Mali.

Au tarmac de l'aéroport international Maya Maya de Brazzaville, IBK a été reçu hier 23 juillet par Denis Sassou-Nguesso. Et après une brève discussion au salon d'honneur, les deux chefs d'État ont pris un bain de foule parmi des milliers de Congolais et Maliens « massivement » mobilisés pour accueillir pour la cérémonie.



D'après les protocoles des deux dirigeants, IBK qui devrait retourner dans son pays ce 24 juillet, s'est entretenu hier avec la communauté malienne vivant au Congo. Si jusqu'ici rien n'a encore filtré de ces échanges, au Gabon, IBK ne s'est pas empêché de battre campagne afin de séjourner encore pendant cinq ans au Palais de Koulouba.

Des voix utiles

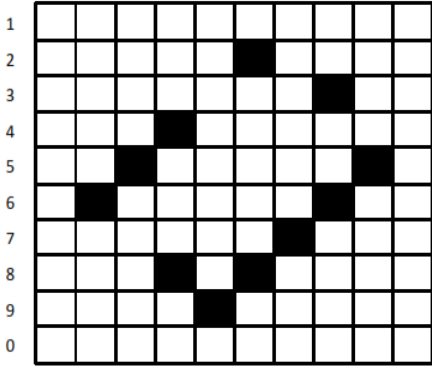
« L'essentiel, c'est qu'une élection apaisée, transparente, crédible consensuelle et même communautaire ait lieu au Mali... Que chacun conçoive comme un moment de fête, de fête de la démocratie. Pas d'affrontement, pas de haine ! », a déclaré le chef de l'État malien en bambara. Discours favorablement accueilli par une partie de la diaspora malienne au Gabon. « On est trop fiers de lui, c'est lui la solution », a lancé un homme présent au meeting de Libreville.

Et si les chiffres ne sont pas encore disponibles pour le Congo, le Gabon accueille quelque 27000 Maliens. Mais, quel que soit leur nombre, ces Maliens comme ceux vivant au pays ou ailleurs, représentent un petit réservoir de voix dont IBK devrait profiter. Une opportunité que les 23 autres candidats n'auront peut-être pas. La fin de la campagne électorale est prévue le 27 juillet.

Source Africanews

DETENTE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



HORIZONTAL

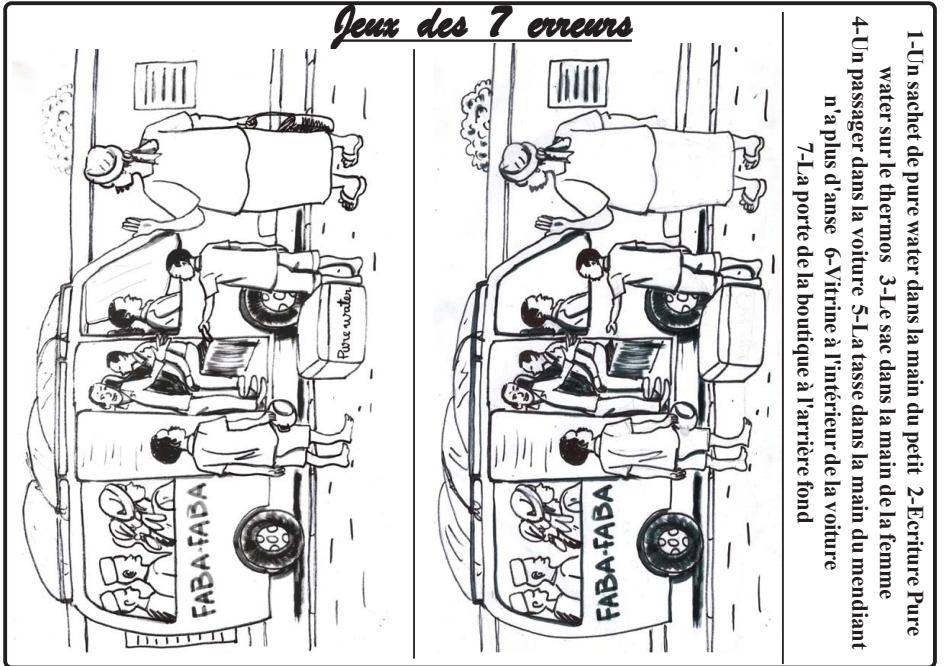
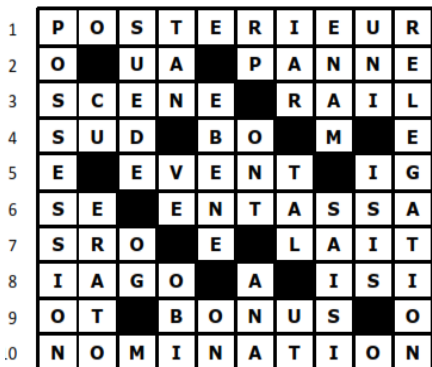
- 1- Ancien royaume d'Afrique australe
- 2- Fièvre hémorragique mortelle - Versant de la montagne opposé au soleil
- 3- Train-train quotidien - Note du chef
- 4- Solution - Reproduire un objet en se servant de son empreinte
- 5- Voyelle double - Possessif
- 6- Grimaces capricieuses - Note de musique
- 7- Malade mental - Pas brillant
- 8- Sigle universitaire - Frayeur
- 9- Sans doute peu de chose - Puissante
- 10- Machines des buanderies

VERTICAL

- 1- Chien de guerre
- 2- Maigre aumône - Brilles
- 3- Rachitique - Teignes
- 4- Rivière qui grossit le Danube - Patriarche - Lac du Soudan
- 5- Roman d'Abdoulaye Sadj
- 6- Enregistrée - Métal
- 7- Nervis - Parasite
- 8- Premières d'une courte série - Article - Celles du Sud sont chaudes
- 9- Blème - Erreur
- 10- Toujours enclins à faire des scènes

Solution du jeu précédent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIGER

Un secteur vital pour l'Etat

Au Niger, les sécheresses, la pression démographique et la désertification accentuée par une coupe abusive du bois, participent depuis longtemps à d'une dégradation accélérée de l'environnement. Ce qui a également des conséquences sur sa situation alimentaire au point de créer souvent des pénuries alimentaires à la faveur des sécheresses. Pour faire face à cette situation, les autorités nigériennes ont depuis des années mis l'accent sur les questions environnementales, qui représentaient cinq des quatorze programmes de la Stratégie de Développement Rural adoptée fin 2003. Le Niger a également été de tous les traités visant à protéger l'environnement dont entre autres le traité de Paris sur le climat signé lors de la COP 21, les engagements du sommet de RIO, mais également la déclaration de Paris pour une gestion durable du bassin du fleuve Niger et les protocoles de Kyoto et de Carthagène. Et pour exprimer et concrétiser ses engagements concernant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, le Niger a créé le Conseil national de l'Environnement pour un développement durable (CNEDD).

Conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21, demandant à chaque pays ayant adhéré aux accords de Rio sur l'environnement et le développement de mettre en place un organe de coordination, le Niger a créé par décret N° 96-004/PM du 9/01/1996, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Ce décret a été modifié et complété par ceux de 2000-272/PRN/PM du 4 août 2000 et 2011-57/PCSRD/PM du 27 janvier 2011.

Placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, le CNEDD, composé des représentants de l'Etat (1/3) et de la Société Civile (2/3), est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Il a pour missions de : définir un cadre national de référence contenant : la politique, les orientations, les objectifs, les stratégies et les programmes d'action en matière d'Environnement pour un Développement Durable ; concevoir et favoriser la mise en place d'un cadre et des mécanismes institutionnels adéquats, assurant la coordination et l'harmonisation des activités de tous les intervenants dans le processus du PNEDD ; veiller au respect des normes



environnementales nationales et internationales dans toutes les activités de développement économique, social et culturel ; mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à l'exécution du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et veiller à leur utilisation rationnelle ; favoriser un réel changement de mentalité et d'attitude en vue d'une utilisation durable des Ressources Naturelles et d'une gestion rationnelle de l'environnement ; veiller à l'intégration des changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement ; mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités des changements climatiques et de l'adaptation ; assurer la gouvernance climatique et l'administration des fonds liés aux changements climatiques et l'adaptation ;

Considéré comme le point focal national politique des conventions post Rio, le CNEDD est l'organe National de Coordination et du suivi des activités relatives aux conventions post-Rio et leurs protocoles ainsi que de toute autre convention que le Niger viendrait à souscrire en la matière. De ce fait, il assure la coordination et le suivi des interventions liées au PNEDD et toutes autres activités Post-Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

Le PNEDD est l'Agenda 21 National. Il a été élaboré en 1998 et adopté par le Gouvernement par décret N° 2000-114 (bis)/PRN/PM du 21 avril 2000. La finalité du PNEDD est d'élargir les options de développement et de les pérenniser pour les générations futures. Son but est de mettre

en place les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations. Pour ce faire, le PNEDD poursuit quatre (04) sous-objectifs complémentaires : assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles dans le cadre de la lutte contre la désertification en favorisant une approche plus globale (systémique) de la question ; intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement ; favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur espace vital, et ainsi contribuer à la préservation et à l'amélioration de leur cadre de vie ; et favoriser le développement d'un partenariat efficace entre les acteurs intéressés par la question de l'environnement et du développement durable au Niger.

Le PNEDD comporte six (06) programmes prioritaires qui sont : le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles ; le Programme Gestion de la Diversité Biologique ; le Programme Changements et Variabilité Climatiques ; le Programme Eau et Développement Durable ; le Programme Environnement Urbain et Cadre de Vie ; le Programme Energie et Développement Durable.

Garé Amadou

(Source : CNEDD)



LOTÉRIE NATIONALE DU NIGER



GAGNEZ JUSQU'À
10.000.000 FCFA
AU TIRAGE

**TRANCHE COMMUNE
 ENTENTE 2018**



PAGE 12

- Découvrez trois (3) montants identiques et gagnez une fois ce montant;
- Découvrez trois (3) fois le symbole TICKET et gagnez 1 ticket;

- Découvrez trois (3) fois Avion et gagnez un voyage par avion au BURKINA-FASO pour participer au tirage du programme extraordinaire régional;
- Ticket à conserver pour le tirage des lots intermédiaires, s'il est non gagnant.

Lieu du Tirage : BURKINA-FASO

Date du Tirage : Vendredi 27 Juillet 2018

Rue du Gaweye BP: 681 Niamey Tel : 20 73 56 98 / 20 73 54 07 Site web : www.lonani.ne